

### Des statuts et des niveaux de pratique différents.

Cette offre sportive masculine, féminine ou mixte, se décline en filière de haut niveau, sections sportives et partenariat club.

Les **sportifs de haut niveau (SHN)** sont majoritairement rattachés à des Pôles France (sportifs en équipes de France) ou Pôle Espoirs (sportifs prometteurs) appartenant au CREPS. Les centres de formation des clubs professionnels et certaines structures associatives peuvent également accueillir des SHN inscrits dans les collectifs nationaux. La vocation de tous ces acteurs du haut niveau est de pourvoir les besoins des clubs professionnels et des équipes nationales.

D'autre part, les élèves relevant de **Sections Sportives Scolaires** et de structures non professionnelles via un **Partenariat Club** approfondissent leur pratique sportive tout en suivant une scolarité normale. Ces sportifs peuvent néanmoins être engagés sur des compétitions régionales, voire nationales.

*Pour tous ces élèves, la dimension sportive est très importante et peut atteindre jusqu'à six entraînements par semaine, entre préparation physique et séance spécifique, compétitions le weekend et lors de semaines bloquées, déplacements sur le territoire national et à l'étranger.*



**Camille CHAT**  
Racing 92  
XV de France

Talonneur  
27 sélections

### Des classes à horaires aménagés ou des emplois du temps individualisés

Dans les filières de la **voie générale et technologique**, un **aménagement total d'emploi du temps** est assuré en seconde, puis optimisé en première et terminale.

Dans les filières de la **voie professionnelle**, les contraintes liées aux plages d'atelier évoluant en demi-journées, nécessite l'élaboration d'**emplois du temps individualisés**. Les filières privilégiées dans ce domaine sont : Maintenance des Equipements Industriels (MEI), Electrotechnique (MELEC) et Energétique (ENER).

### Partenaires d'entraînement ou Sportif évoluant au sein de structures non conventionnées.

Leur qualité mérite d'être précisée lors de leur inscription dans l'établissement. A l'appui de documents attestant de leur statut et niveau de compétition, ils peuvent éventuellement compléter les classes à horaires aménagés et bénéficier de mesures de bienveillance lors d'absence pour compétitions.

## DISCIPLINES ET STRUCTURES SPORTIVES

### CREPS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- RUGBY - *Pôle Espoir*
- LUTTE - *Pôle France*
- HANDBALL - *Pôle Espoir*
- ROLLER - *Pôle Espoir*
- HALTEROPHILIE - *Pôle Espoir*

### CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL

- BASKET-BALL - *JDA Dijon Basket*

### SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

- RUGBY (MIXTE) - *Comité de Rugby de Côte d'Or*
- FOOTBALL (FEMININ) - *DFCO & ASPTT Dijon*
- FOOTBALL (MASCULIN) - *ASPTT Dijon*
- FUTSAL (MASCULIN) - *Futsal Club Dijon Clénay*
- TENNIS (MIXTE) - *ALC Longvic*

### PARTENARIATS CLUB

- HOCKEY SUR GLACE - *Dijon Hockey Club*
- EQUITATION - *Etrier de Bourgogne*



*Les parcours sport études,  
dans leur composante haut niveau,  
sont soutenus par la  
DRJSCS Bourgogne Franche-Comté*



### LYCEE HIPPOLYTE-FONTAINE

20 boulevard Voltaire  
B.P. 27529  
21075 DIJON CEDEX  
03.80.36.38.00

<http://lyc21-hfontaine.sd.ac-dijon.fr>



## LYCEE HIPPOLYTE-FONTAINE

- DIJON -

# Les parcours Sport Etudes



Année Scolaire 2019-2020

## Un lycée ouvert aux sportifs.

Le lycée Hippolyte Fontaine appartient au réseau des établissements du bassin dijonnais scolarisant des élèves avec un projet sportif.

**Rugby, Football, Basket-ball, Lutte, Handball, Haltérophilie, Roller, Tennis et Equitation :**

Aujourd'hui, toutes ces disciplines sont représentées via différentes structures sportives. Les conventions établies avec les clubs, les centres de formation et le CREPS de Bourgogne Franche-Comté, permettent au lycée d'accueillir actuellement plus de **140 élèves sportifs**.



*Dominante affirmée, le rugby occupe une place majeure avec 40 joueurs et 20 joueuses accueillis au sein même de l'établissement via l'Académie Pôle Espoir depuis 2008 et un regroupement régional, devenu section sportive scolaire à la rentrée 2016.*



**Inès BARRIER**  
DFCO Féminin  
Equipe de France U19

Attaquante  
Division 1

## Un processus de recrutement spécifique.

Le recrutement se déroule en trois phases, quel que soit le statut de l'élève sportif :

**1. la détection sportive** et les tests de sélection, à l'initiative des structures sportives,

**2. l'examen du dossier scolaire** de l'élève, à l'initiative de l'établissement scolaire,

**3. l'affectation scolaire**, relevant des services de l'Education Nationale pour l'entrée en seconde ou du Lycée d'accueil pour les entrées en première et terminale.

Les premiers contacts avec les formations ont lieu à partir de décembre et les épreuves de sélection peuvent commencer dès le mois de mars.

## Les Commissions scolaires de l'Etablissement.

A partir de la mi-mai, les structures sportives transmettent au lycée une liste des candidats retenus pour leur potentiel sportif. Une commission scolaire est alors composée par l'établissement pour chaque voie de formation (Voie Générale et Technologique / Voie Professionnelle).

Ces commissions sont composées d'**enseignants** intervenant dans les classes où sont scolarisés les élèves sportifs, assisté d'un **conseiller d'orientation**. Présidée par le **Chef d'établissement** et les **proviseurs adjoints**, elles se prononcent sur chaque dossier présenté. En cas de demande d'informations complémentaires, la convocation de l'élève et de sa famille est requise. L'acceptation de l'élève en parcours sport études entraîne la priorité d'admission dans une classe à horaires aménagés et si besoin d'une place à l'internat.

## L'affectation en classe de Seconde (GT ou Pro.)

Pour les élèves sportifs relevant de sections sportives scolaires et de partenariats club, une dérogation à la carte scolaire doit être effectuée si le lieu de résidence de ce dernier ne se situe pas dans le secteur de recrutement du lycée. Le **traitement de l'affectation** s'opère dans l'ordre suivant : les élèves issus des collèges de secteur, puis les entrants en sections sportives et enfin ceux relevant de partenariats club.

Les élèves **SHN** sont régis par des **règles d'affectation dérogatoire**. Une commission académique attribue une bonification au vœu d'affectation.

**Tous les élèves demandant une entrée en seconde professionnelle doivent accomplir un stage découverte dans la spécialité envisagée avant la fin de l'année de troisième.**

## L'inscription en classe de Première ou de Terminale

Les élèves de seconde poursuivent leur scolarité dans les classes montantes de l'établissement. Le conseil de classe du troisième trimestre, en accord avec la structure sportive, confirme ou annule leur maintien en parcours sport études.

Les élèves entrant dans le dispositif sport études lors de leur inscription en première ou en terminale reçoivent un dossier d'inscription courant juin, après avoir reçu l'**accord de passage dans la classe supérieure** par l'établissement d'origine et la **validation par la commission de l'établissement** d'accueil.

Le sport au lycée  
c'est aussi



Futsal  
Danse  
Rugby  
Football  
Hand-ball  
Volley-ball  
Musculature

## Les obligations et le suivi des élèves sportifs

Le lycée requiert des structures et des familles que l'élève admis dans un parcours sport études suive l'**intégralité de son cursus scolaire** au sein de l'établissement. Les seules sorties encouragées sont le transfert d'un Pôle Espoir vers un Pôle France ou le recrutement par un club professionnel.



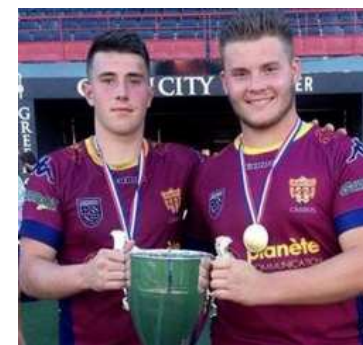
**Dimitri RADNIC**  
JDA Dijon Basket  
Evolue avec l'Equipe Pro

Arrière  
Equipe Espoir



Les élèves SHN relèvent du Parcours de Performance Fédérale (PPF) et poursuivent à ce titre un **double projet** : une réussite scolaire et une progression technique, physique et tactique dans leur pratique. Les autres formations s'alignent également sur ce principe de **réussite scolaire et sportive**.

Le lycée attache beaucoup d'importance au fait que ces élèves sportifs adoptent un **comportement exemplaire**.



**Paul MALLEZ**  
Stade Toulousain  
Equipe de France U20

Pilier  
Champion du Monde U20

Le lien entre les équipes éducatives, les entraîneurs et, pour les sportifs du CREPS, le département du haut niveau, est permanent afin de permettre un réel **suivi scolaire**.

Les **entraîneurs** possèdent un accès à l'environnement numérique de travail, assistent aux conseils de classe et soumettent une **appréciation sportive** qui est portée au bulletin scolaire de chaque élève sportif. De plus, la plupart des structures sportives sont représentées par un professeur de l'établissement, **réfèrent scolaire**.